



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LES COMPTES 2021
PRÉAVIS 01/2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

Renens - François Delaquis, Président-rapporteur

Membres :

Bussigny - Michael Wyssa

Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud, excusé

Crissier – Patrick Voegelin

Ecublens – José Birbaum

Prilly - Sylvie Krattinger Boudjelta

Saint-Sulpice – Oleg Yazyev

Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna

Elle s'est réunie aux dates suivantes :

JEUDI 7 AVRIL 2022 :

Séance de préparation de l'examen des comptes 2021.

A l'issue de cette séance une liste de questions a été transmise par messagerie électronique au CODIR. Elles sont reprises dans le présent rapport avec les réponses.

MERCREDI 27 AVRIL 2022 :

Séance en présence de M. Jean-François Clément, Président du CODIR, M. René Piller, vice-président du CODIR, du capitaine Olivier Fiaux remplaçant du commandant et du premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable finance.

Lors de cette séance des explications complémentaires ont été apportées et d'autres questions ont été posées.

PRÉAMBULE

La Commission remercie chaleureusement le CODIR ainsi que la direction de Polouest pour sa disponibilité, ses réponses complètes, détaillées et documentées. La Commission a ainsi pu travailler dans d'excellentes conditions.

SITUATION

Les comptes 2021 s'avèrent positifs malgré l'impact de la pandémie du COVID-19 sur certaines recettes et dépenses.

Pour le chapitre « revenu », la catégorie de comptes « Ventes et prestations de service » a le plus souffert moins CHF 132'440.75 par rapport au budget, resp moins CHF 104'025.20 par rapport au comptes 2020. Il est à noter qu'au COVID, il s'est ajouter les travaux du tram à Renens qui a réduit les recettes des horodateurs. Quant au produit des amendes. Il reste supérieur aux prévisions budgétaires plus CHF 170'960.76.

Pour le chapitre « charge », la masse salarie est inférieure de CHF 908'100.00 par apport au budget car l'effectif de policiers brevetés a varié entre moins 6 et moins 9 EPT au cours de l'année 2021.

Ainsi, la contribution des communes est de 6.59 % inférieure à ce que prévoyait le budget. 7 communes se verront rétrocéder de l'argent alors que Crissier verra un rattrapage de ses acomptes au vu du paramètre de calcul de la clé de répartition (taux d'impôt et nombre d'habitants).

QUESTIONS :

1) Veuillez expliquer le paradoxe de l'exercice 2021 où il y a moins de recettes que les autres années mais plus de recettes dans le domaine des amendes ?

Réponse du CODIR : La diminution des recettes s'explique par une importante baisse des revenus des horodateurs en raison de la suppression définitive ou provisoire de places de stationnement à l'occasion des travaux du tram ainsi que par des incidences liées au COVID (télétravail). Une baisse significative des revenus en lien avec la facturation pour la notification de Commandements de payer, suite à une réorganisation interne de l'Office des poursuites pour la durée du COVID, a également été enregistrée. Les émoluments en lien avec la police du commerce ont également enregistré une diminution en raison du COVID (annulation de manifestations – diminution des permis temporaires - réduction (-30%) voulue par le CODIR sur les émoluments de surveillance des établissements publics à l'instar de la décision du Conseil d'Etat).

Les revenus du compte amendes englobent également des montants liés aux infractions commises sur le domaine privé (mauvais stationnement sur des cases privées) dénoncées à la commission de police par les gérances ou les hautes écoles (UNIL-EPFL) sur lesquelles nous ne pouvons pas prendre influence. Pour le surplus, se référer au commentaire du compte 6123.4370.

2) Compte : 6001.3111.02 : Quelles sont les raisons qui ont conduit à abandonner ces projets informatiques. Ces dernières années plusieurs projets informatiques ont été portés au budget, puis abandonnés ? Quel est le processus suivi qui va de la définition d'un besoin à la décision du Comité de direction de porter une somme au budget ?

Réponse du CODIR : Le non renouvellement d'un quart du parc informatique (CHF 40'000. - - / soit 70% de la non dépense de ce poste budgétaire) a été souhaité par le CODIR afin d'être plus en adéquation avec la durabilité des outils informatiques et laisser le temps pour une réflexion sur le sujet. Le Canton est également en train de revoir sa stratégie en la matière et a aussi renoncé en 2021 à renouveler ce qui devait l'être.

L'outil de renseignement mobile sur smartphone permettant aux collaborateurs de terrain de fournir du renseignement "on line" n'a pas été développé en raison des coûts de développement excessifs.

En raison d'une réorganisation interne du bureau de la commission de police, l'acquisition de 2 scanners pour la GED n'a pas été nécessaire.

La définition du besoin (perspective) est établie par les chefs de division et analysée par la suite par le responsable informatique quant à la faisabilité. Les projets retenus sont portés au budget sans nécessairement être détaillés au CODIR s'ils sont de moindre importance. Une fois l'année budgétaire concernée commencée, une nouvelle analyse est réalisée afin de vérifier que le besoin est toujours d'actualité, s'il a évolué et doit être adapté ou abandonné.

3) Compte 6004.3183 : Quelle est la différence de coût entre ce qui était envisagé et la réalité, ceci dans le cadre du préavis no 2020/05 ?

Réponse du CODIR : montant préavis commission Digital Parking CHF 2'900.-- / effectif CHF 4'170.--. Différence CHF 1'270.--. Montant préavis Commission Billing Online : 0 / effectif CHF 14'940.--.

4) Compte 6007.3210.01 : POLOUEST dispose-t-il d'un plan des liquidités et d'un suivi des flux de trésorerie ? Qu'est-ce qui est prévu pour limiter les dépenses liées aux intérêts négatifs ? Des synergies avec les communes sont-elles possibles ?

Réponse du CODIR : nous n'avons pas un plan des liquidités et un suivi des flux de trésorerie au sens strict du terme mais un tableau de bord Excel qui permet de suivre l'évolution journalière des liquidités, tant à la BCV que chez PostFinance, ainsi que les flux courants de trésorerie. Tant les liquidités que les flux de trésorerie étant nettement inférieurs en comparaison des communes, cette solution du suivi par Excel a été privilégiée ; ceci nous a d'ailleurs permis d'être très vigilant pendant la pandémie avec la diminution de revenus.

Pour endiguer les effets des intérêts négatifs, nous payons les factures bien avant leur échéance et jonglons entre les 2 organismes financiers, qui n'ont pas les mêmes conditions, par le biais de transferts de liquidités d'un compte à l'autre. Nous allons également étudier les possibilités de limiter les emprunts d'investissements si les montants peuvent être financés par la trésorerie courante.

Malheureusement, les synergies possibles avec les communes partenaires sont maigres pour ne pas dire impossibles car elles sont aussi sujettes aux intérêts négatifs. Nous avons même dû demander à certaines de ne plus nous verser 2 ou 3 participations mensuelles d'avance, comme cela avait été le cas avant que la POL soit à son tour sanctionnée par des intérêts négatifs sur ses avoirs (dès 2021). La Caisse Intercommunale de Pension (CIP) n'accepte également plus les versements anticipés, tout comme l'AVS.

5) Compte 6011.3809 : Pour quelle raison l'attribution au Fonds de débiteurs douteux a-t-il été augmenté de manière significative passant d'un montant de CHF 16'300.00 au budget à CHF 35'337.36 dans les comptes ?

Réponse du CODIR. Cette augmentation est en lien avec la facturation des frais d'interventions qui sont facturés, depuis le 01.01.2020, directement aux contrevenants et non plus aux Autorités de jugement (Préfecture ou Ministère public) qui agissaient comme tiers garants et qui nous remboursaient une fois la facture reçue. Nous n'avions donc pas le souci de contentieux pour ce type de factures. Or, il s'avère que nous avons un nombre important de factures qui ne sont pas honorées en raison d'actes de défaut de biens ou d'ordonnances de classement.

Le montant porté au budget se détermine après une analyse des factures ouvertes et potentiellement non recouvrables. Au début 2020, lors de l'élaboration du budget 2021, nous n'avions pas de recul par rapport à cette nouvelle situation et la prévision budgétaire pour alimenter ce fonds s'est révélée insuffisante.

6) Préavis 05/2012 : La COGEST souhaite avoir des explications sur les écritures en 2021 qui conduisent aux soldes du 31.12.2021.

Réponse du CODIR : En 2021, la seule écriture passée a été celle pour la dissolution du fonds de réserve n° 9282.07, intitulé "Fonds des crédits complémentaires", lequel faisant partie intégrante du préavis 05/2012). Le solde de ce fonds, d'un montant de CHF 8'468.85, a été comptabilisé en tant que revenu dans le compte n° 6028.4819 "Prélèvement sur fonds pour préavis divers".

CONCLUSION DE LA COMMISSION :

La Commission relève que les comptes sont suivi et les dépenses maîtrisées.

Ainsi, arrivée au terme de ses travaux, la COGEST approuve, à l'unanimité des membres présents, les comptes 2021 de l'Association « Sécurité de l'Ouest lausannois » et vous demandent d'en faire autant.

CONCLUSION :

Le Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois »

Vu le préavis présenté par le Comité de direction

Oùï le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

ADOPTE

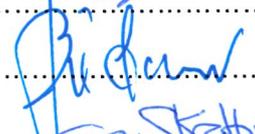
Les comptes de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » arrêtés au 31 décembre 2021

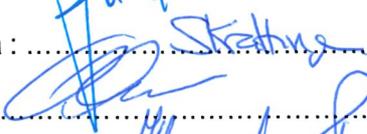
Le président – rapporteur : 
F. Delaquis

Les membres de la Commission :

Bussigny - Michael Wyssa : 

Crissier – Patrick Voegelin:

Ecublens – José Birbaum: 

Prilly - Sylvie Krattinger Boudjelta : 

Saint-Sulpice – Oleg Yazyev : 

Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna : 